La Perle Rétrécie

en vertus de la religion islamique

Par

Cheikh Abdour-Rahman ibn Nacer ibn Saadi

الدرة المختصرة في محاسن الدين الإسلامي

La Perle Rétrécie

en vertus de la religion islamique



Lère édition

Traduction dirigée par:

Mohamed Al-Amin Ben Brahim

Supervised by:

ABDUL MALIK MUJAHID

Headquarters:

P.O. Box: 22743, Riyadh 11416, KSA
Tel: 00966-1-4033962/4043432
Fax:00966-1- 4021659
E-mail: darussalam@naseej.com.sa
Website: http:// www.dar-us-salam.com
Bookshop: Tel & Fax: 00966-1-4614483

Branches & Agents:

K.S.A.

- Jeddah: Tel & Fax: 00966-2-6807752
- Al-Khobar: Tel : 00966-3-8692900
  Fax: 00966-3-8691551

U.A.E.

- Tel: 00971-6-5632623 Fax: 00971-6-5632624

PAKISTAN

- 50 Lower Mall, Lahore
  Tel: 0092-42-724 0024 Fax: 7354072
- Rahman Market, Ghazni Street
  Urdu Bazar, Lahore
  Tel: 0092-42-7120054 Fax: 7320703

U.S.A.

- Houston: P.O. Box: 79194 Tx 77279
  Tel: 001-713-722 0419 Fax: 001-713-722 0431
  E-mail: Sales @ dar-us-salam.com
  Website: http:// www.dar-us-salam.com
- New York: 572 Atlantic Ave, Brooklyn
  New York-11217, Tel: 001-718-625 5925

U.K.

- London: Darussalam International Publications Ltd.
  226 High Street, Walthamstow, London E17 7JH U.K.
  Tel: 0044-208 520 2666 Mobile: 0044-794 730 6706
  Fax: 0044-208 521 7645
- Darussalam International Publications Limited
  Regent Park Mosque, 146 Park Road, London Nw8 7RG
  Tel: 0044-207 724 3363

FRANCE

Editions & Librairie Essalam
135, Bd de Ménilmontant- 75011 PARIS (France)
Tél: 01 43 38 19 56 / 44 83 - Fax 01 43 57 44 31
http: www. Essalam.com E-mail: essalam@essalam.com

AUSTRALIA

- Lakemba NSW: ICIS: Ground Floor 165-171, Haldon St.
  Tel: (61-2) 9758 4040 Fax: 9758 4030

MALAYSIA

- E&D BOOKS SDN.BHD.-321 B 3rd Floor, Suria Klcc
  Kuala Lumpur City Center 50088
  Tel: 00603-21663433 Fax: 459 72032

SINGAPORE

- Muslim Converts Association of Singapore
  Singapore- 424484
  Tel: 0065-440 6924, 348 8344 Fax: 440 6724

SRI LANKA

- Darul Kitab 6, Nimal Road, Colombo-4
  Tel: 0094-1-589 038 Fax: 0094-74 722433

KUWAIT

- Islam Presentation Committee
  Enlightment Book Shop
  P.O. Box : 1613, Safat 13017 KUWAIT
  Tel: 00965-244 7526, Fax: 240 0057

Epîtres instructives

الدرة المختصرة في محاسن الدين الإسلامي

La Perle Rétrécie

en vertus de la religion islamique

par

Cheikh Abdour-Rahman ibn Nacer ibn Saadi

Ouvrage Traduit par : Daroussalam

Publié et distribué par
DAROUSSALAM
B.P. 22743 Riyadh 11416
Royaume d'Arabie Saoudite



Au Nom D'Allah le Tout Clément
le Tout Miséricordieux

PREFACE

Au nom d'Allah le Tout Clément le Tout Miséricordieux

Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Prière et Salut d'Allah sur notre Prophète Mohammed, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et sur tous ceux qui ont emprunté sa voie jusqu'au jour de la résurrection.

Ceci est une série "Epîtres instructives" publiée par Daroussalam qui tient toujours à sélectionner les lettres qui bénéficient au musulman, enracinent sa confession, corrige son culte envers son Seigneur le Tout-Puissant et réalise sa loyauté envers sa religion. Nous avons tenu à ce que ces épîtres et ces publications soient l'œuvre d'un ensemble d'oulémas confirmés et de prédicateurs respectés et dont le savoir, la vertu et la compétence sont reconnus par tous.

Nous implorons Allah le Très Haut qu'Il oriente tous les musulmans vers Sa religion afin de se

conformer aux recommandements de Son Livre et de la tradition de Son prophète. Allah est certes Entendeur et Proche.

Prière et Salut d'Allah sur notre prophète Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Abdoul-Malik Moujahid

Directeur Général, DAROUSSALAM

Au nom d'Allah le tout Miséricordieux le Tout Clément

Louange à Allah de Qui nous demandons l'aide et le pardon. C'est à Lui que nous nous repentons et c'est auprès de Lui que nous cherchons refuge du mal que nous causons à nous-mêmes et de nos mauvais actes. Celui qu'Allah guide ne sera jamais égaré et celui qu'Allah égare ne trouvera jamais le droit chemin. Je témoigne qu'il n'y a nulle divinité autre qu'Allah qui n'a pas d'associé et que Mohamed est Son serviteur et messager.

La religion islamique telle délivrée par Mohamed (ﷺ) est la plus parfaite et la meilleure de toutes les religions. Sa supériorité et son caractère sublime ne peuvent être mis en doute de par les vertus, l'intégrité, les valeurs morales, la compassion, la justice et la sagesse qu'elle englobe et qui mettent à l'évidence la plénitude absolue d'Allah, Son omniscience et Sa sagesse. Ces éléments mettent aussi à l'évidence le fait que le Messager d'Allah (ﷺ) avait dit la vérité et qu'il était sincère et honnête, qui ne fut pas induit en erreur et ne disait rien sous l'effet de la passion:

﴿ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ ﴾ [النجم: ٤]

{Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée}. (53:4)

La religion islamique est la plus grande preuve et le témoignage éclatant qu'Allah se singularise par la perfection absolue et que son Prophète (ﷺ) fut le Messager et le sincère.

Mon but derrière ce commentaire est de mettre à jour les aboutissements de mon savoir sur les vertus de cette grande religion. Je suis cependant conscient que ma science et mon savoir ne peuvent contenir tous les éléments que cette parfaite et sublime religion englobe et que mon expression ne peut atteindre le niveau de lui donner justice ni dans l'ensemble ni dans le détail. Nous savons tous que le fait de ne pas assimiler un sujet dans l'ensemble ou dans la majeure partie ne justifie pas l'abandon de ses éléments que l'on peut comprendre, car Allah ne confie à l'esprit que ce qu'il peut contenir :

﴿ فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ ﴾ [التغابن: ١٦]

{Craignez Allah autant que vous pouvez} (64 :16)

La connaissance de cette science comprend un grand nombre de bienfaits, notamment:

* S'occuper pleinement de cette science qui est la plus noble de tous les domaines du savoir et la plus sublime de tous les sujets. La recherche et la méditation dans ce domaine ainsi que l'emprunt de tout chemin qui y mène sont les meilleures occupations que l'homme puisse avoir dans ce monde; le temps passé dans cette recherche est un crédit en faveur de la personne auprès d'Allah.

* Connaître les bienfaits et les répandre sont des actes ordonnés par Allah et Son Messager. Ils constituent les meilleurs actes, car entamer la recherche dans ce domaine est une reconnaissance du meilleur bienfait qu'Allah a accordé à Ses serviteurs: La religion islamique qui est la seule religion acceptée par Allah. En parlant de ce sujet vous ne faites que manifester la gratitude pour Allah et inciter à davantage de bienfaits.

* Les gens sont très disparates dans leur foi, le plus de savoir que le serviteur acquit sur cette religion et le plus il la respecte et la glorifie, sa foi sera plus parfaite et sa conviction plus enracinée. Ceci

est donc la preuve de tous les fondements de la foi et de ses règles.

* La plus grande prédication en faveur de l'Islam est l'explication de son contenu en matière de points positifs que toute personne dotée de raison saine accepte sans peine.

Si les hommes, qui savent bien expliquer les vérités de cette religion et démontrer aux gens ses bienfaits, prennent sur leurs épaules la tâche de prédire l'Islam, cela sera assez suffisant pour attirer les gens une fois qu'ils se rendent compte de sa compatibilité avec les causes divines et séculaires et de l'intérêt qu'elle réalise que ce soit visible ou occulte, sans pour autant être en butte au scepticisme des opposants ni critiquer ceux qui ont la foi dans d'autres religions.

Une telle personne fait face en soi à toute opposition, car elle démontre ce qui est juste par la preuve évidente et les arguments qui mènent à la certitude. Quand certaines vérités de cette religion sont révélées, la balance penchera alors en sa faveur et l'acceptation viendra d'elle-même.

* Sache que les qualités de la religion islamique sont universelles dans toutes ses questions et ses argumentations, ses ascendants et ses descendants. Ceci implique aussi tous les aboutissements de la jurisprudence et les conclusions des sciences physiques et humaines. Le but n'est toutefois point d'assimiler tout cela, car il implique un effort énorme, mais il s'agit d'évoquer des exemples utiles qui servent d'illustrations clarifiant d'autres. Ainsi, la porte sera grande ouverte pour celui qui veut entrer. Ces exemples sont multiples dans les fondements, les conclusions, le culte et les transactions.

Nous entreprenons cette tâche en implorant l'aide d'Allah de Qui nous espérons l'orientation et l'enseignement. Nous implorons notre Seigneur de nous ouvrir la voie de Sa générosité pour le bien de notre existence et afin que nos propos et nos actes soient justes.

Premier exemple

* L'Islam est axé sur les fondements de la foi cités

dans le verset coranique qui dit:

﴿ قُولُوٓاْ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَـٰعِيلَ وَإِسْحَـٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِىَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَآ أُوتِىَ ٱلنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴾

[البقرة: ١٣٦]

{Dites: Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moise et Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur: Nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes soumis}. (2 :136)

* Ces grands fondements ordonnés par Allah à Ses serviteurs sont ceux qui furent convenus par tous les prophètes et les messagers. Ils englobent les connaissances et les croyances les plus sacrées, notamment la foi en tous les attributs d'Allah transmis de Lui à travers les langues de Ses messagers et le déploiement de tout effort en vue d'obtenir Sa satisfaction.

* Peut-on imaginer une religion mieux et plus noble que celle qui est fondée sur la foi en Allah et qui incite à l'œuvre pour Sa satisfaction.

* Peut-il y avoir une opposition ou une critique contre une religion qui ordonne la foi en tous les messages des prophètes et la reconnaissance de la juste voie qu'ils avaient prêchée sur ordre de leur Seigneur sans aucune distinction entre eux, une religion qui établit qu'ils sont tous les messagers d'Allah, qu'ils sont sincères et loyaux envers leurs tâches.

* Cette religion commande ce qui est juste, reconnaît ce qui est véridique, confirme les vérités religieuses basées sur les révélations d'Allah à Ses messagers; C'est une religion qui demeure compatible avec les vérités logiques et naturelles, ne repousse point ce qui est vrai, ne croit pas au mensonge, ne répand pas ce qui est vain et futile; c'est une religion qui prime toutes les autres.

Cette religion commande les bons actes, les bonnes pies et les sauvegarde des intérêts des gens. Elle incite à la justice, la vertu, la compassion et le bien. Elle interdit l'injustice, l'oppression et la

conduite immorale. Toute vertu affirmée par les prophètes et les messagers a été confirmée par cette religion qui a appelé à la sauvegarde de tout principe religieux et séculaire défendu par les autres religions; elle a aussi interdit tout ce qui corrompt.

* Enfin, les croyances contenues dans cette religion sont celles qui transcendent les esprits, affinent les âmes et enracinent les bonnes mœurs et les bonnes œuvres.

Deuxième exemple

Les grands fondements de l'Islam après la foi sont: La prière, la *Zakât* (l'aumône prescrite), le jeûne pendant le mois de Ramadan, le pèlerinage à la maison sacrée (*Al-Hajj*).

Contemple ces grandes prescriptions, leur utilité sans limite et ce qu'elles nécessitent pour remporter la satisfaction d'Allah et obtenir son pardon soit dans l'immédiat ou dans l'au-delà.

* Contemple la prière, car elle implique le dévouement total à Allah, l'orientation indifférente vers Lui, Sa glorification, Son imploration et la

soumission à Lui. Si l'on considère que la foi est un arbre, la prière sera l'eau avec laquelle on irrigue cet arbre. Si la prière n'est pas répétée plusieurs fois pendant la journée, l'arbre de la foi sera asséché. C'est grâce donc à la prière et son effet d'arrosage que l'arbre de la foi assure sa continuité et sa croissance.

Regarde ce que la prière contient en matière d'invocation d'Allah qui constitue la plus noble des occupations et le meilleur moyen de prévenir la débauche et les actes blâmables.

* Contemple le sens derrière la *Zakât* et les bonnes pies qu'elle implique. Ce fondement est une incitation à la charité et la générosité, il est aussi une prévention contre les mauvaises mœurs. La *Zakât* est une manifestation de la gratitude envers Allah pour Ses grâces et une préservation des biens contres les désappointements matériels et moraux. La *Zakât* est tout simplement une expression de la charité envers les gens, une consolation des dépourvus et la satisfaction des besoins des nécessiteux.

La *Zakât* est un bouclier contre le besoin et un moyen de sauvegarder les intérêts des musulmans.

Elle préserve contre la pauvreté et protège les pauvres. En s'acquittant de ce devoir, le musulman exprime sa confiance totale en Allah, son espoir d'obtenir Son pardon et sa croyance inébranlable des promesses divines.

* Le jeûne est le fondement qui enseigne l'esprit le sens de la patience, il l'entraîne à abandonner ce qu'il aime et dont il a l'habitude pour l'amour d'Allah, pour se rapprocher de Lui et afin de s'accoutumer à mieux contrôler les qualités de détermination et de patience.

En jeûnant, le musulman renforce son dévouement envers Allah et fait prévaloir l'Amour pour Allah sur l'amour de soi. C'est justement pour cette raison qu'Allah s'est réservé le jeûne à Lui parmi toutes les prescriptions.

* Le *Hajj* (le pèlerinage), lui, implique les dépenses de bien, la peine de voyage, les risques et périls à l'affût de la satisfaction d'Allah, de Son adoration dans Sa demeure Sacrée et de l'application du culte divin dans les lieux saints réservés à ce devoir.

Le *Hajj* est une occasion pour glorifier Allah et se

soumettre totalement à Lui. Il est aussi l'occasion d'évoquer les œuvres des prophètes, des messagers et des élus d'Allah afin de renforcer la foi en eux et d'enraciner l'amour pour eux.

Le *Hajj* est une occasion pour les musulmans de se rencontrer, de se connaître, de coordonner leur message, de se mettre d'accord sur leurs intérêts privés et publics. C'est l'une des grandes faveurs de cette religion pour les croyants, pour ce ne citer que ces exemples.

Troisième exemple

* Parmi les commandements de la religion, le besoin de se rencontrer et de s'entendre et la nécessité de créer l'affinité et l'harmonie entre les membres de la communauté. Ces commandements ont aussi interdit la divergence et le désaccord. Les textes relatifs à ce grand fondement sont multiples que ce soit dans le Coran ou le Hadith.

Toute personne raisonnable connaît les avantages de cette vertu et ses implications religieuses et séculaires ainsi que son caractère de bouclier contre

les maux et la corruption.

* Nous ne dévoilons pas un secret quand nous affirmons que la force morale basée sur le juste trouve ses racines dans ce fondement. Tout le monde sait quel niveau fut atteint par les musulmans au début de l'Islam quand la religion était respectée et la dignité sauvegardée. Les musulmans de ce temps là étaient attachés à ce fondement et le défendaient par tous les moyens, motivés en cela par la croyance absolue que ce principe constituait l'esprit de leur religion.

L'exemple suivant complète encore cette image et jette plus de lumière sur l'importance de ce fondement:

Quatrième exemple

* L'Islam est la religion de la clémence, de la bénédiction et de la bienfaisance. L'Islam a incité l'homme à soutenir l'intérêt de l'homme. Ces qualités de compassion, de comportement décent, d'appel à la bienfaisance et de l'interdiction de tout ce qui peut porter préjudice aux autres ont fait de la

religion une lumière dans les ténèbres de l'injustice, du mauvais traitement des autres et du préjudice porté à tout ce qui est inviolable.

* Ce sont ces qualités là qui ont attiré les cœurs de ceux qui furent ses ennemis les plus jurés avant de le connaître et de se couvrir par sa coupole. C'est la religion qui a manifesté son affection aux siens jusqu'à faire d'eux une source de compassion et de bienfaisance soit dans les propos ou dans les actes. Elle a même outrepassé ses partisans pour couvrir de ses qualités ses ennemis qui sont devenus ensuite parmi ses partisans les plus dévoués. Certains y sont convertis par compréhension et amour, d'autres s'y sont soumis en y cherchant ses commandements les préférant à ceux de leurs religions d'origine, vu la justice et la clémence qu'elle représente.

Cinquième exemple

L'Islam est la religion de la sagesse, de la disposition naturelle, de la raison et du succès.

* Ce fondement démontre ce que les commandements, ascendants et descendants,

contiennent comme règles acceptées par la raison et la disposition naturelle de l'homme. Par leur rigueur, leur homogénéité, leur justesse et leur validité en tout temps et tout lieu, la raison et les sentiments sont inclinés de suivre ces règles de leur propre gré.

Tout élément de cette religion est juste et toute science ou connaissance le confirme, mieux encore ils la soutiennent et confirment ses principes, ce qui prouve sa justesse et sa véracité.

* les chercheurs justes ont aussi mis à l'évidence que toute connaissance utile soit-elle religieuse, séculaire ou politique a été démontrée par le Coran sans équivoque. Il n'y a donc rien dans la religion islamique qui puisse se contredire avec la raison, car elle ne contient que ce que la raison approuve en tant qu'utile et de juste.

En plus, ses commandements et ses interdits sont tous justes. L'islam n'a commandé que ce qui est bien et n'a interdit que ce qui est mal. Le plus le chercheur avisé contemple les commandements de cette religion, le plus sa foi en elle se renforce et sa conviction qu'elle provient du Sage absolu se confirme.

Sixième exemple

L'Islam a incité à la guerre sainte (le *Jihâd*), au commandement du bien et à l'interdiction du mal et de tout acte blâmable.

* Le *Jihâd* dans l'Islam signifie la lutte contre toute agression menée contre les droits de cette religion. C'est le meilleur des combats, car celui-ci n'implique aucune forme de convoitise, cupidité ou intérêts personnels.

En contemplant les textes relatifs à ce fondement, le comportement du Prophète (ﷺ) et ses compagnons vis-à-vis de leurs ennemis, nous saurons sans aucun doute que le *Jihâd* est une nécessité et une arme contre tout agresseur.

* Aussi, le commandement du bien et l'interdiction du mal est un principe qui provient du fait que cette religion ne peut s'appliquer à sa juste valeur sans l'application de ses partisans à respecter ses règles et ses commandements et à se détacher de tout ce qu'elle interdit. Ce principe enseigne aux musulmans à se soumettre à leur religion et ne pas se

laisser influencer par leurs caprices. Elle enseigne aussi l'importance de l'engagement envers les devoirs qui ne se réalisent qu'avec le commandement du bien et l'interdiction du mal: C'est l'une des vertus les plus sublimes de cette religion, car elle enracine la foi dans les esprits, remet les égarés sur la bonne voie, raffine le comportement et empêche le vice.

Accorder la liberté totale aux musulmans après s'être soumis aux règles et aux commandements de cette religion ne mènera qu'à l'injustice et au mal à leur encontre et contre la société, en particulier dans le domaine des droits légaux établis par la religion, la raison et les coutumes.

Septième exemple

La religion islamique a encadré toutes les activités économiques, notamment la vente, la location, le partenariat et toutes les transactions commerciales par lesquelles les intérêts et les utilités sont échangés entre les gens.

La *Chariaa* islamique a résolu tous les problèmes

liés à ce genre de transactions et accordé la liberté nécessaire pour que le libre échange se fasse dans les meilleures conditions afin d'assurer une vie meilleure aux gens.

La *Chariaa* a conditionné le seul consentement des parties concernées, la prise de connaissance du contenu des contrats, leur nature, leur objet et leurs implications pour valider ces transactions.

Elle a interdit tout ce qui peut être nuisible et injuste à l'homme, notamment le jeu du hasard, l'usure et tout ce qui provient de l'ignorance.

Celui qui contemple les transactions légales constatera leur liaison directe avec l'ordre divin et séculaire et témoignera que la miséricorde d'Allah et Sa sagesse englobent tout, car Allah a autorisé à Ses serviteurs de se servir de tout ce qui est agréable dans la vie que ce soit un revenu, du manger ou du boire ainsi que les utilités régulant les différents aspects de la vie.

Huitième exemple

La *Chariaa* autorise les agréments de la vie dont

le manger, le boire, l'habit, le mariage, etc.

* Tout ce qui est agréable et utile a été autorisé par la *Charîaa* islamique. Cette permission englobe toutes sortes de graines et de fruits de la terre, les viandes des créatures maritimes sans exception, les animaux avec l'exception de ce qui est nuisible et nocif pour le cerveau, le corps et la propriété.

Ce qu'Allah a autorisé découle de Ses grâces et des faveurs de Sa religion et ce qu'Il a interdit provient également de Ses grâces ; car il n'a interdit aux êtres humains que ce qui est nuisible.

* Allah a autorisé les mariages et permis aux hommes de prendre pour épouses le nombre de femmes de leurs choix, deux, trois et quatre, car cela sauvegarde l'intérêt des deux parties et repousse tout préjudice des deux côtés.

Il n'a pas autorisé le mariage de plus de quatre femmes en même temps vu l'injustice que cela pourrait impliquer.

Allah a aussi incité l'homme à se contenter d'une femme dans le cas où il ne peut pas être juste ou s'il ne peut pas s'acquitter pleinement des droits

découlant du mariage.

* Puisque le mariage est l'une des grandes faveurs d'Allah et une nécessité de la vie, le divorce a été de même autorisé de crainte de contraindre l'homme de vivre avec la femme qui ne lui convient pas et afin de lui éviter le mal d'être dans l'obligation de mener une vie difficile:

﴿ وَإِن يَتَفَرَّقَا يُغْنِ ٱللَّهُ كُلًّا مِّن سَعَتِهِۦ ﴾ [النساء: ١٣٠]

{Si les deux se séparent, Allah de par Sa Sagesse, accordera à chacun d'eux un autre destin}. (4 :130)

Neuvième exemple

Les commandements d'Allah et de Son Messager sur les rapports entre les gens dont les droits, ce qui répand le bien, la bienfaisance et la justice dans la communauté.

Parmi ces prescriptions citons les droits qu'Allah a commandé en faveur des parents, des enfants, des liens de parenté, des voisins, des amis et des époux l'un envers l'autre.

Ces droits sont nécessaires et complémentaires qui sont admis par la raison et la disposition naturelle de l'homme. Grâce à ces droits les rapports sont gérés par l'échange d'intérêts et d'utilités chacun selon ses moyens et son statut.

Quand on contemple ces droits, on comprend leur rôle vital dans la propagation du bien et le déracinement du mal. On y trouve tous les intérêts publics et particuliers et on y trouve aussi le renforcement des liens humains, ce qui prouve que cette religion est susceptible de réaliser le bonheur dans ce monde et dans l'au-delà.

Ces droits sont aussi valables en tout temps et en tout lieu sans distinction des conditions communautaires, étant donné qu'ils réalisent l'intérêt et la collaboration totale des membres de la communauté pour le bien de tous.

Dixième exemple

Les commandements de la religion relatifs au transfert de l'argent et des biens du fait du décès et la manière de distribuer l'héritage entre les ayants

droit.

Allah a expliqué le but derrière ces commandements en disant :

﴿ لَا تَدْرُونَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ لَكُمْ نَفْعًا ﴾ [النساء : ١١]

{Vous ne savez pas qui est plus près de vous en utilité}. (4 :11)

Ainsi Allah S'est réservé la tâche de prescrire la distribution de l'héritage, car Lui seul sait l'utilité de chaque part pour chaque héritier. Le partage des parts de l'héritage est si bien calculé et pondéré que la raison saine ne peut que reconnaître la grande sagesse derrière cette distribution. Si une telle tâche avait été confiée aux hommes, elle serait certainement livrée aux caprices et aux intérêts personnels ce qui provoquera le déséquilibre des droits et le chaos.

* Allah a accordé à Son serviteur le droit de faire un testament pour des fins de bienfaisance et de charité qui concerne une partie de ses biens. Cette partie, destinée à des non-héritiers, ne doit en aucun cas dépasser le tiers de la totalité des biens légués. Ainsi les choses ont été organisées par la volonté divine et

toute intervention humaine a été écartée pour éviter que des gens dépourvus de la raison ou de la piété ne prennent des actions arbitraires qui puissent être nuisibles aux autres.

Onzième exemple

Les commandements de la religion islamique relatifs aux crimes :

* Etant donné que les crimes et les violations des droits divins et humains constituent des actes injustes qui portent atteinte à l'ordre, au culte et à la vie, Allah a établi des lois qui ont pour rôle la dissuasion des criminels et des délinquants. Les châtiments prescrits par la *Charîaa* varient entre la mort, la coupure des extrémités, la lapidation et d'autres moyens punitifs.

Ces moyens sauvegardent l'intérêt public et privé des membres la communauté, car les maux ne sont déracinés que par l'application stricte des lois de la *Charîaa* et en fonction de la gravité du délit.

Douzième exemple

La *Charîaa* islamique a prévu la possibilité d'interdire une personne de disposer de ses biens par assignation dans le cas où elle serait jugée incompétente de gérer ses biens ou si son comportement pouvait porter préjudice à sa personne ou aux autres.

* Tel est un point positif de cette *Charîaa* qui a prévu l'empêchement d'une personne de disposer de ses biens comme elle a prévu à l'origine la liberté totale de les gérer à son aise. Cependant, quand il s'avère que le mal qui en découle est plus grand que le bien, la *Charîaa* dispose de lois qui l'empêchent de faire autant afin de sauvegarder les intérêts et d'orienter les gens vers l'utile et de les dévier des actes nuisibles.

Treizième exemple

La *Charîaa* islamique a ordonné que tous les documents soient authentifiés afin de préserver les droits.

* Parmi les éléments prévus à l'appui des documents, le témoignage qui est un moyen efficace contre la contestation, le désaveu et le doute. En plus de cet élément il existe d'autres dont notamment le gage, le nantissement, la garantie et le cautionnement qui servent de moyens d'assurer les droits. L'ayant droit peut recourir à l'un de ces moyens pour réaliser l'application du contrat au cas où les conditions qui y sont stipulées ne sont pas satisfaites.

Il est donc clair pour tous quels avantages représentent cet aspect de la *Charîaa* dans la préservation des droits et des intérêts, la multiplication des transactions et la garantie de la justice et de la droiture.

Sans les documents, la majeure partie des transactions et du commerce serait négativement affectée voir caduque. La documentation est donc utile aux différentes parties concernées.

Quatorzième exemple

La *Charîaa* islamique a incité à la bienfaisance

qui vaut au bienfaisant la récompense d'Allah et la gratitude des gens. Son argent et ses biens lui reviennent autant qu'il a dépensé pour le bien. Le bénéfice de la bienfaisance est le plus noble de tous les bénéfices sans qu'il ne porte préjudice au bienfaisant. De même pour le prêt et le louage de services ou de biens pour le but indifférent de faire le bien.

De tels actes réalisent les intérêts des gens, satisfont leurs besoins, apaisent leurs peines et répandent les bonnes œuvres et la charité entre les gens.

Pour le bienfaisant, il est sûr de voir son bien lui retourner d'une manière ou d'une autre en plus de la récompense de son Seigneur et la gratitude de son frère musulman sans citer les autres avantages qui en découlent.

La bienfaisance pure qui est donnée gratuitement a été citée plus haut dans le chapitre sur la sagesse derrière la *Zakât* et la charité.

Quinzième exemple

Les règles et procédures prévues par la *Charîaa* pour résoudre les problèmes, statuer sur les litiges et donner raison ou tort à l'une des parties en conflit.

Ces règles sont basées sur les principes de la justice, de la preuve, des coutumes et du sens commun. La preuve est l'élément tranchant entre les belligérants revendiquant des droits. Celui qui appuie sa revendication avec des preuves convaincantes est celui qui remporte le jugement, alors que les présomptions ne peuvent en aucun cas servir une demande ou une affaire.

* La preuve est l'outil tranchant pour le rétablissement des droits. Cependant, dans le cas où il y aurait incertitude ou quand les arguments des deux parties sont égaux, la *Charîaa* a prévu dans ce cas le recours à la réconciliation juste qui assure à chacune des parties une solution convenable et une issue équitable au litige.

Chaque voie qui n'implique pas une injustice ou un péché est utile, car l'Islam a encouragé les

solutions conciliatoires des problèmes et des disputes.

La *Charîaa* ne fait aucune distinction entre les gens, qu'ils soient forts ou faibles, dirigeants ou dirigés. Ils sont tous traités sur le même pied d'égalité, ainsi les adversaires sont satisfaits quand ils se rendent compte que le seul principe qui gère leur dispute est la justice.

Seizième exemple

La *Charîaa* islamique commande la consultation et incite les croyants à se concerter sur toutes leurs affaires religieuses et séculaires.

* Ce grand fondement de l'Islam fait objet de l'accord de tous les gens qui ont le bon sens, car c'est le seul moyen d'aboutir aux meilleurs résultats assurant le bien de la communauté et la réalisation des objectifs. C'est en somme le chemin de la raison et de la justice.

Les nations qui adoptent ce fondement sont sûres d'atteindre le bien-être et le progrès qu'elles cherchent.

Quand les musulmans avaient appliqué ce principe au début de l'Islam dans tous les aspects de la vie religieuse et mondaine, leurs conditions étaient satisfaisantes et ne cessaient de progresser et de s'épanouir dans tous les domaines. Cependant, du moment où ils commencèrent à abandonner la consultation mutuelle, ils se replièrent et leurs conditions se dégradèrent jusqu'au point où ils en sont aujourd'hui. Leur succès ne pourrait être accompli sans le retour à ce fondement vital en dehors duquel ils demeureront repliés.

Dix-septième exemple

La *Charîqa* islamique a appelé à l'application de ses règles dans le culte et dans les affaires mondaines, car le succès du croyant réside dans l'association du corps et de l'âme.

Les textes relatifs à ce principe abondent dans le Coran et le Hadith; Allah et Son Messager ont vivement incité à la concrétisation des deux éléments indissociables de ce fondement qui complètent l'un l'autre.

Allah le Tout-Puissant a crée les créatures pour qu'elles L'adorent et s'acquittent de leurs devoirs. Il les a pourvoyés de moyens de subsistance et de vie pour en faire usage dans leur culte. Allah n'a pas ordonné que l'on s'intéresse à l'âme au détriment du corps et a interdit les gens de se laisser entraîner par les plaisirs charnels. Il a ordonné les gens à œuvrer pour le bien du cœur et de l'âme. Ceci est mis à l'évidence par le fondement suivant:

Dix-huitième exemple

La religion islamique a voulu que le savoir, la religion, le gouvernement et le pouvoir soient des éléments interdépendants qui se soutiennent et que l'un ne peut fonctionner proprement sans l'autre.

* Le savoir et la religion régissent le gouvernement et le pouvoir et les orientent, car l'autorité et les lois ne se réalisent qu'en se fondant sur ces deux éléments. Le pouvoir, de quelle nature qu'il soit, est lié au savoir et à la religion qui constituent la sagesse, le gouvernail et le droit chemin. C'est grâce à eux que le pouvoir assure le succès et le progrès.

Chaque fois que le pouvoir et la religion sont interdépendants, les choses fonctionnent très bien dans toutes les conditions; mais quand ils sont séparés, l'ordre est rompu et la divergence prend le dessus causant ainsi la mésentente et le recul vers l'arrière.

Les sciences peuvent progresser, les connaissances varier et les inventions se multiplier tant que la religion ne contient aucun élément qui les contredit ou les infirmer.

La religion ne comporte aucun fait que la raison rejette, au contraire elle n'englobe que ce que le sens commun estime juste et vrai. Il n'y a rien dans la *Charîaa* qui puisse être au-delà de la découverte de l'esprit tant dans l'ensemble que dans le détail. Ceci nous mène à l'exemple suivant:

Dix-neuvième exemple

La religion ne comporte pas des faits que les esprits n'acceptent pas ou que la science juste contredit.

C'est là une grande preuve sur la constance des

règles divines, car elles sont valables en tout temps et en tout lieu.

* Ces brèves phrases se font définir dans le détail par l'observation et l'analyse des faits cosmiques et sociologiques et leurs sens trouvent leur application une fois vérifiée à la lumière des règles de la *Chariąa*. C'est ainsi que nous sachons la preuve de tout, car la religion n'a omet aucun détail si infime qu'il soit.

Vingtième exemple

L'Islam réalisa de grandes conquêtes qui dépassèrent toutes les attentes et se répandit partout et put imposer son respect en dépit de la résistance farouche de ses ennemis et leurs positions hostiles envers lui.

* Celui qui contemple les débuts de cette religion et comment a-t-elle réussit à unifier la Péninsule Arabe malgré les divergences, les disparités et les animosités qui régnaient entre ses habitants, il saura que la nouvelle religion put rassembler les tribus sous le même drapeau et mettre fin à toutes les

animosités et les remplacer par un sentiment inébranlable de fraternité basée sur la foi.

Les musulmans de cette péninsule se lancèrent ensuite vers d'autres horizons et conquirent un grand nombre de pays avec à leur tête les deux puissances de l'époque: la Perse et Constantinople. Allah donna la victoire à la nouvelle religion et les musulmans, armés par la foi, s'imposèrent sur ces deux grands empires en dépit de leurs moyens matériels, de leur nombre et de leur armement. Ainsi l'Islam atteignit des pays situés à l'extrême orient et d'autres à l'extrême occident.

Un tel exploit ne peut être qu'un signe d'Allah, une preuve sur la divinité de la nouvelle religion et des miracles de son Prophète. Par conséquent, les gens s'y convertirent par nombres de plus en plus grands avec conviction et non sous la menace.

* Celui qui contemple un tel exploit, se rendra compte qu'il s'agit de la religion juste qui ne peut être défiée par le faux quelle que soit sa force. C'est donc l'évidence que les esprits et le bon sens reconnaissent de première vue.

Certains écrivains de cette époque disent, sous l'influence intellectuelle des ennemis de l'Islam, que l'Islam se répandit et les musulmans purent conquérir autres pays pour des raisons purement matérielles et non spirituelles. Ils expliquent cela par le fait que les Perses et les Romains étaient faibles à l'époque et leur civilisation en pleine chute au moment où les Arabes étaient forts.

Ceci n'est qu'une explication erronée des faits. Les Arabes n'avaient pas la moindre force qui leur permettait de combattre le plus petit des états de leur époque, comment alors pouvaient-ils faire face aux grandes puissances? De quelle force usaient-ils alors pour battre les maîtres de l'époque qui disposaient de grandes armées et de moyens matériels et militaires incomparables? Comment réussirent-ils alors à prendre leur place au pouvoir et remplacer leurs lois par les prescriptions justes du Coran que toute personne juste accepta sans encombre ?

Peut-on alors après tout cela interpréter ces conquêtes et la suprématie des arabes par des éléments purement matériels?

Seuls les ennemis de cette religion ou ceux qui

ont été égarés par eux peuvent recourir à une telle explication.

* La persistance de cette religion à travers le temps et en dépit de toutes les mauvaises conditions survenues plus tard et les complots de ses ennemis n'est autre qu'un autre signe sur l'authenticité de cette religion, car c'est la religion d'Allah. Si elle disposait suffisamment de force pour repousser les ennemis et les tyrans, il n'y aurait pas sur la face de la terre une autre religion à part elle; tout le monde l'aurait acceptée sans contrainte, car elle est la religion de la vérité, de la disposition naturelle, du succès et de la transcendance. Malheureusement, l'inefficacité, la faiblesse et la divergence de ses partisans et la force de leurs ennemis ont fini pour arrêter sa grande marche. Il n'y a de force que par Allah.

Vingt et unième exemple

Conclusion

La religion islamique est fondée sur des croyances justes et utiles. Elle est axée sur les valeurs morales

nobles qui raffinent les âmes et les esprits. Elle est aussi basée sur les bonnes œuvres qui assurent les meilleures conditions de vie, sur les règles régissant toute affaire, sur la rupture du culte des idoles et des créatures. La religion islamique se manifeste par l'adoration exclusive d'Allah Seigneur des mondes, par le refus des superstitions et des mythes qui se contredisent avec la raison et le bon sens et confondent l'esprit. Elle est aussi la religion de l'ordre absolu qui combat la corruption et le mal, établit la justice, lutte contre toutes les formes d'injustice et incite au progrès.

* C'est le résumé de l'esprit de l'Islam dont les détails sont longs à expliquer, mais faciles à comprendre pour toute personne ayant un minimum de connaissance.

Nous nous bornerons à ce que nous avons cité plus haut, car il comprend les règles qui font la réputation et la grandeur de l'Islam.

Qu'Allah nous aide ! Que la bénédiction et la paix soient sur Mohamed, sa famille et ses compagnons

Index

- **Préface** de l'éditeur 05

- Le but de l'ouvrage 07

- Les intérêts de connaître les vertus de la religion 09

- Exemples utiles sur les vertus de la religion à évoquer dans tout argument :

Premier exemple: La religion islamique est basée sur les fondements de la foi 11

Deuxième exemple: Méditation sur les piliers pratiques de l'Islam 14

- Le devoir de la Prière 14

- Le devoir de la *Zakât* 15

- le devoir du Jeûne 16

- le devoir du *Hajj* (pèlerinage) 16

Troisième exemple: Les commandements relatifs A la concorde et l'union 17

Quatrième exemple: l'Islam est la religion de la

compassion et de la bienfaisance 18

Cinquième exemple: l'Islam est la religion de la sagesse, la disposition naturelle et la raison...........19

- Tout savoir religieux, séculaire et politique a été démontré par le Coran 19

- La religion n'a commandé que le bien pur et dominant et n'a interdit que le mal pur et corrompeur 20

Sixième exemple: Le *Jihâd* dans la religion, le commandement du bien et l'interdiction du mal ...21

Septième exemple: La *Charîaa* autorise les achats, les ventes et tout genre de transactions 22

Huitième exemple: La *Charîaa* autorise les agréments de la vie 23

- Le manger, le boire, l'habit.......................................24

- Le mariage...24

Neuvième exemple: Les commandements d'Allah et de Son Messager sur les rapports entre les gens dans les droits..25

Dixième exemple: Les commandements de la

religion relatifs au transfert de l'argent et des biens du fait du décès..26

Onzième exemple: Les lois de la *Charîaa* 28

Douzième exemple: La *Charîaa* islamique a prévu la possibilité d'interdire une personne de disposer de ses biens par assignation dans le cas où il son comportement serait jugé pouvant porter préjudice à sa personne ou aux autres..........29

Treizième exemple: La *Charîaa* islamique a ordonné que tous les documents soient authentifiés afin de préserver les droits.................29

Quatorzième exemple: La *Charîaa* islamique a incité à la bienfaisance à travers le prêt et le louage de services ou de biens pour le but indifférent de faire le bien 30

Quinzième exemple: Les règles et procédures prévues par la *Charîaa* pour résoudre les problèmes, statuer sur les litiges et donner raison ou tort à l'une des parties en conflit 32

Seizième exemple: La *Charîaa* islamique commande la consultation et incite les croyants

à se concerter sur toutes leurs affaires religieuses et séculaires 33

Dix-septième exemple: La *Charîaa* islamique a appelé à son application dans le culte et dans les affaires mondaines, car le succès du croyant réside dans l'association du corps et de l'âme 34

Dix-huitième exemple: La religion islamique a voulu que le savoir, la religion, le gouvernement et le pouvoir soient des éléments interdépendants .35

Dix-neuvième exemple: La religion ne comporte pas des faits que les esprits n'acceptent pas ou que la science juste contredit....................................36

Vingtième exemple: Les réalisations et les conquêtes de l'Islam..37

Vingt et unième exemple: L'universalité de cette religion 40

الدرة المختصرة في محاسن الدين الإسلامي

(باللغة الفرنسية)

(In French Language)



{Dites: Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moise et Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur: Nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes soumis}. (2:136)



DAROUSSALAM

Distributeur International de Livres Islamiques

ISBN: 9960-672-81-6

